



Lutter contre la tavelure des fruits à pépins

- Simplicité d'utilisation
- Référence des programmes raisonnés



Amulette®

FICHE TECHNIQUE

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rapprocher
de votre technicien habituel ou à consulter le site
www.ascenza.fr



ASCENZA®
— FARMING YOUR FUTURE —



Amulette®

Composition : 500 g/kg de cyprodinil – FRAC 9 - Granulés dispersables (WG)

AMULETTE® agit de manière systémique et translaminaire. Il bloque rapidement les contaminations et protège les nouvelles pousses. AMULETTE® s'intègre dans les programmes de protection raisonnée.

PROTECTION ANTI TAVELURE

Double protection **grâce à la systémie** :

- ✓ Blocage rapide et précoce des infections
- ✓ Protection des nouvelles pousses

CONFORT ET SIMPLICITÉ

AMULETTE® s'intègre dans les programmes :

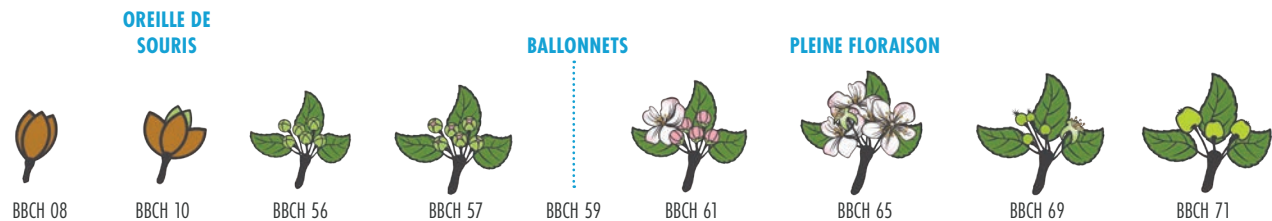
- ✓ En préventif (5 jours) et en curatif (2 jours)
- ✓ Délai de rentrée de 6 heures

FORMULATION WG DE RÉFÉRENCE

- ✓ À l'abri du lessivage 2 heures après l'application
- ✓ Dissolution sécurisée et moindre exposition de l'applicateur

COMPATIBLE AVEC LES CAHIERS DES CHARGES

- ✓ AMULETTE® répond aux exigences de la filière et des itinéraires de lutte intégrée
- ✓ AMULETTE® est sélectif vis-à-vis de la faune auxiliaire



AMULETTE 0,5 KG/HA

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Cadence : respecter un intervalle minimum de 10 jours entre 2 applications.

Remarque sur la gestion des résistances : pour prévenir les risques de résistance, alterner ou associer des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents (suivre les limitations d'emploi préconisées par la « note nationale tavelure du pommier »).

TABLEAU DES USAGES

CULTURES	CIBLES	DOSE MAXIMUM D'EMPLOI	NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS	STADE D'APPLICATION	ZNT AQUATIQUE	DÉLAI AVANT RÉCOLTE (DAR)
Pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette	Tavelure(s)	0,50 Kg/ha	2 / an	BBCH 10-59	20 m dont DVP de 20 m	60 jours

SPe2 : Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit sur les sols dont le pH est inférieur ou égal à 5.

AMULETTE® : AMM n°2170498 – 500g/kg de Cyprodinil - Granulés dispersables (WG). © Marque déposée et détenteur d'homologation: ASCENZA. Distribué par ASCENZA, 2-12 rue du Chemin des Femmes - Immeuble Odyssée - 91300 MASSY - www.ascenza.fr - Tél : 01 69 53 98 89. Distributeur de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez le site <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Annule et remplace toute version précédente. Mai 2021.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de la portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.



EUH 208 Contient du cyprodinil. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H410 Très toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ATTENTION



PRODUITS À USAGE EXCLUSIF DES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ ATTENTIVEMENT L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.